

REGLEMENT PERISCOLAIRE

INFORMATIONS GENERALES

La ville d'Eybens organise un service d'accueil périscolaire le matin et le soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les écoles de la commune.

Il fonctionne dès le jour de la rentrée et pendant toute l'année scolaire hors vacances scolaires et jours fériés. Cet accueil permet de répondre aux besoins de garde des familles et propose aux enfants des moments de détente et des activités variées en respectant leurs rythmes, dans le cadre d'un projet éducatif élaboré par les équipes d'animation.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie collective dans le cadre de la charte des droits et devoirs de la ville d'Eybens (consultable sur le site). Les parents sont informés par le biais du « passeport de confiance » distribué et signé en début d'année, il concerne les enfants d'élémentaire. **Le non respect du règlement intérieur peut entraîner des sanctions voir des exclusions temporaires.**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour les enfants inscrits au périscolaire.

Déroulement de l'accueil périscolaire : 2 sorties possibles à **17h15 et/ou 18h00**

de 16 h 30 à 17 h 15 : temps de détente et goûter .

Pour les enfants inscrits jusqu'à 18h00 :

Entre 17 h et 18h00 : temps d'activités sous la responsabilité de personnel ville et/ou d'associations (jeux organisés, projets en lien avec l'école ou la Ville, animations calendaires...). Les enfants qui ne souhaitent pas participer aux animations n'y sont pas contraints et peuvent se reposer ou jouer sous la surveillance d'un animateur.

Les activités proposées seront **affichées** à l'école et sur le site de la ville www.eybens.fr .

Afin de respecter le déroulement de l'accueil et pour des raisons de sécurité, toute sortie de l'école est définitive.

Attention : astreinte périscolaire 06 48 55 50 77 (uniquement en cas d'urgence et hors créneaux ouverture Mairie).

INSCRIPTIONS

Pour toute modification des jours choisis initialement, les parents sont tenus d'avertir le service scolaire au plus tard la veille avant 9 heures (le vendredi pour le lundi) :

- par téléphone au 04 56 58 96 15 (ligne directe avec répondeur)
- par internet : www.eybens.fr sur kiosque famille avec votre identifiant et votre mot de passe adressés par mail.

FONCTIONNEMENT

Accueil du matin : de 7h35 à 8h30

Tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire peuvent être accueillis au périscolaire. Les enfants doivent être confiés à l'animateur dans l'enceinte de l'école.

L'accueil se déroule dans les locaux des écoles maternelles.

Accueil du soir, enfants de maternelle : de 16h30 à 18 h

Les enfants peuvent être inscrits de un à quatre jours par semaine . La sortie de l'enfant est possible avec le parent de façon échelonnée **à partir de 17 h 00** afin de lui permettre de prendre le goûter (**fourni par les parents**) dans de bonnes conditions.

Les enfants sont sous la responsabilité d'animateurs qualifiés et d'une éducatrice de jeunes enfants qui accompagne les équipes d'animation dans leurs projets. Sont proposées tous les soirs différentes activités (dessin, jeu, lecture, détente, jardinage, relaxation...).

Accueil du soir, enfants d'élémentaire : de 16h30 à 18h

Les enfants peuvent être inscrits de un à quatre jours par semaine **de 16h30 à 17h15 ou de 16h30 à 18h00**. Les sorties sont donc possibles à 17h15 ou 18h. Si l'enfant est inscrit aux activités pédagogiques complémentaires (APC) conduites par les enseignants, une demi-heure est déduite sur le temps périscolaire.

En cas de maladie, le même règlement que la restauration s'applique.

Toute absence et/ou modification d'horaire de sortie non signalées seront facturées.